

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ**  
**Département : GERS**

**COMMUNE DE LE HOUGA**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-25**  
**Séance du 21 Mars 2023**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
 Présents : 14  
 Procurations : 1

Excusés : 0

**Date**

**convocation :**  
 13/03/2023

**Date affichage :**  
 13/03/2023

Le vingt et un Mars 2023, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

**Présents :** FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, BARBE Guilaine, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionel, GASPAROTTO Éric, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude

**Procurations :** Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne à Monsieur DESJARDINS Lionel

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur SAINT LANNES Claude a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Vœu relatif aux problèmes d'orientations des évacuations sanitaires**

Madame Le Maire **EXPOSE :**

Un très grand nombre des interventions de secours à la personne qui se déroulent sur la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se termine au centre hospitalier d'Auch. Or les communes situées à l'ouest du département du Gers, parmi lesquelles figurent celles de notre communauté de communes, sont défavorisées par la distance de ce centre hospitalier qui se situe à environ une heure de route, tout comme celui de Condom.

Les interventions des pompiers sont souvent très longues provoquant une absence totale des moyens de secours durant ce laps de temps si plusieurs casernes de pompiers sont mobilisées en même temps.

Pour rappel, la clinique d'Aire sur l'Adour se situe à des distances beaucoup plus courtes des communes de notre communauté de communes, tout comme l'Hôpital de Mont-de-Marsan, mais ils ne se situent pas dans le Gers.

Lorsque les évacuations sont dirigées vers Auch ou Condom, les conséquences sont multiples : la prise en charge dans un centre de secours est retardée à cause de la durée de transport. Le temps passé sur les routes arrive à décourager les pompiers volontaires, mais aussi les employeurs qui laissent partir leurs employés pour sauver des vies, sans compter les coûts engendrés pour ces interventions (carburant, vacations,...). Mais le pire reste que la durée du trajet peut mettre en jeu le pronostic vital des patients évacués.

Il serait souhaitable que l'organisation des orientations des évacuations sanitaires soit raisonnée dans une logique territoriale de proximité indépendamment du découpage administratif. Cette démarche permettra en outre de soutenir les démarches entreprises par les communes le plus à l'ouest du département du Gers et notamment celle de Barcelonne-du-Gers.

Madame le Maire propose, au regard de ces différents constats, d'adopter un vœu visant à rationaliser l'orientation des évacuations sanitaires sur l'ouest gersois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** le vœu ci-dessus exprimé de reconsidérer l'organisation des évacuations sanitaires du territoire communautaire en s'appuyant notamment sur les structures de soin landaises (clinique d'Aire sur l'Adour et hôpital de Mont-de-Marsan) plus proches,
- **Autorise**, Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Patricia FEUILLET GALABERT

